

Paris, le 24 mars 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Une aide exceptionnelle de 4,5 M€ pour le domaine de Chantilly

Demeure historique des Montmorency, puis de la Maison de Condé, avant d'être légué, en 1897, à l'Institut de France, le domaine de Chantilly, qui s'étend sur plus de 7 800 hectares, est un joyau du patrimoine et un site emblématique de l'histoire de France. Il comprend une forêt centenaire de plus de 6 300 hectares et des jardins qui sont parmi les plus remarquables conçus par André Le Nôtre. Son château, reconstruit au XIX^e siècle, renferme, au musée Condé, la deuxième collection de peintures anciennes en France après le Louvre, tandis que ses grandes écuries, chef d'œuvre du XVIII^e siècle, abritent un splendide musée du cheval.

La crise sanitaire a conduit à une baisse très significative des recettes du domaine (billetterie, privatisation du site, boutiques). Or, son statut public très particulier, lié au fait qu'il a été légué par le duc d'Aumale à l'Institut de France, ne le rend pas éligible aux mesures dont ont bénéficié les structures patrimoniales de droit privé. Il ne peut pas, en particulier, faire bénéficier ses 132 salariés du chômage partiel.

Dans le contexte de déploiement de France Relance, afin de préserver le domaine de Chantilly, facteur d'attractivité patrimoniale et économique pour le territoire, Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance et Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la Culture ont décidé l'attribution d'une aide exceptionnelle de 4,5 M€ qui permettra au domaine d'avoir la trésorerie nécessaire pour passer la crise et préserver ses salariés. Le montant de cette aide pourra être révisé, d'ici la fin de l'année, en fonction de la date de réouverture effective du domaine.

« France Relance consacre 2Md€ à la culture dont plus de 600 M€ pour soutenir, rénover et préserver le patrimoine culturel. C'est un soutien sans précédent de l'État pour la préservation des savoir-faire, l'activité dans les territoires et l'attractivité de la France. Au-delà de cet effort, il était indispensable d'aider Chantilly, joyau historique et culturel Français, à traverser cette crise. Notre histoire et notre

patrimoine méritent toute notre attention » déclare Bruno Le Maire, ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance.

« Le domaine de Chantilly renferme l'une des plus remarquables collections de peintures du monde, une forêt et des jardins exceptionnels, sans oublier un magnifique musée du cheval. Il constitue à tous égards un élément éminent de notre patrimoine national, qui contribue au rayonnement de notre pays. Il s'agit d'ailleurs d'un domaine public, puisqu'il dépend de l'Institut de France, lequel est placé sous protection du Président de la République. Le soutenir en cette période difficile est pour nous un devoir. » déclare Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la Culture.

Contacts presse :

Cabinet de Bruno Le Maire

Tél : 01 53 18 41 13

Mél : presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr

Cabinet de Roselyne Bachelot-Narquin

Tél : 01 40 15 83 31

Mél : service-presse@culture.gouv.fr

Toutes informations sur France Relance : www.planderelance.gouv.fr

Toutes les informations sur le volet culturel de France Relance : <https://www.culture.gouv.fr/France-Relance>